Doubs : 8 ans de prison pour Moulay Ismail, le violeur du stade

17/02/2011 à 7h30

C'est une soirée entre copines qui vire au cauchemar. […]. Et quand les deux adolescentes de 17 ans font une halte dans un square, elles n'imaginent pas une seconde, le sort que leur réserve le jeune homme qui les accoste.

Après avoir engagé la conversation, il leur propose de le suivre chez un ami pour continuer la soirée. Mais leur refus met le feu aux poudres. L'inconnu se jette sur Amandine, la frappe et tente de l'entraîner avec lui. […]. Les coups pleuvent, lui cassant plusieurs dents et provoquant un impressionnant hématome à un œil.
À plusieurs reprises, son agresseur lui impose des relations sexuelles qu'elle préfère subir plutôt que de risquer sa vie. Les prélèvements ADN réalisés sur la victime permettent de confondre Moulay Ismail Tijani, 18 mois plus tard. Lundi et mardi devant la cour d'assises du Doubs il a mis son comportement sur le compte de la période de déprime qu'il traversait alors et surtout sur l'alcool et des stupéfiants qu'il avait ingérés ce soir-là.
Le jeune homme qui présente pourtant bien, est décrit par ses proches comme agréable et gentil. Son employeur se dit prêt à le reprendre. Mais l'avocat général relève une condamnation pour violences en réunion en 2004 qui lui vaut d'être jugé en récidive. Les jurés se sont accordés sur une peine de 8 ans de prison **très en deçà des réquisitions**.

Le Progrès